



Association des
propriétaires de
boisés de la Beauce

Volume 24, numéro 6, décembre 2009

www.apbb.qc.ca • apbb@globetrotter.net

le bulletin forestier

3500, 6e Avenue Ouest, Ville de Saint-Georges, Beauce (Québec) G5Y 3Y9 – Téléphone: 418 228-5110 ou 1-800-366-5110 — Télécopieur: 418 228-5800

Les acheteurs de bois se retirent du financement de l'aménagement

par Raymond Racine, directeur général

Lors d'une rencontre du Comité des partenaires de la forêt privée le 22 octobre dernier, le Conseil de l'industrie forestière (CIFQ) a annoncé que les industriels se retireraient du financement du programme de mise en valeur des forêts privées à compter du 1^{er} avril 2010. Le retrait du CIFQ enlèvera environ 8 M\$ par année au financement du programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée.

Dans une lettre adressée à la ministre Nathalie Normandeau et aux autres partenaires de la forêt privée (voir encadré), le CIFQ signale que les agences de mise en valeur des forêts privées, mises sur pied en 1995, n'ont pas répondu aux attentes de l'industrie. Les deux objectifs principaux de l'industrie étaient alors de faire produire davantage de bois à proximité des usines et de « faire évoluer les mécanismes de mise en marché du bois de la forêt privée vers un marché plus libre. » Les industriels ne seront donc plus représentés aux conseils d'administration des agences,

ce qui entraînera des modifications importantes à la gouvernance des agences.

Depuis 1995, le financement du programme se répartit entre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (60 %), les industriels (20 %) et les producteurs forestiers (20 %). Les partenaires de la forêt privée doivent renouveler leur entente avant le 1^{er} avril 2010 pour assurer le financement et la continuité du programme d'aide. Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, qui reconnaît l'importante contribution de la forêt privée



dans l'économie forestière du Québec, assure le leadership de ces travaux. Le ministère veut que les différents acteurs acceptent de revoir le fonctionnement du programme d'aide actuel afin de le rendre plus efficace.

Soutien aux décisions régionales

Une rencontre provinciale des syndicats pour définir les positions de la Fédération des producteurs de bois du Québec a eu lieu le 16 novembre dernier. Ils ont pris connaissance du bilan tracé par les partenaires et ont discuté abondamment de leurs attentes et des positions à défendre. Cette réunion a été l'occasion de réaffirmer le principe du soutien aux décisions régionales prises par chacun des syndicats et offices. Un groupe de travail a aussi été mis sur pied pour proposer des objectifs de développement et les moyens d'intervention pour les atteindre. Les syndicats présents ont tous convenu que les circonstances se prêtaient à d'importantes remises en question, ce qui orientera les travaux du groupe de travail.

Depuis son implantation au début des années 1970, le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées a permis aux producteurs forestiers de la Beauce d'augmenter le rendement de leurs boisés. Au cours des 35 dernières années, il s'est reboisé

plus de 100 millions d'arbres sur le territoire du Plan conjoint des producteurs de la Beauce. Beaucoup de travaux d'éclaircies précommerciales ont aussi contribué à accroître la productivité de nos boisés.

L'Association des propriétaires de boisés de la Beauce est un conseiller forestier re-

connu, au même titre que les groupements forestiers, par les trois agences de mise en valeur de notre région. Cette année les producteurs forestiers qui ont recours à l'Association pour les conseiller et les accompagner dans leurs travaux d'aménagement forestier bénéficient de budgets totalisant 2,2 M\$ provenant des agences de mise en valeur.

En bref

Rendez votre bois accessible cet hiver

Nous demandons aux producteurs de faire un effort spécial pour placer leur bois de façon à ce qu'il puisse être livré au cours de l'hiver. Le rythme des livraisons devrait être excellent de janvier à mars et nous voulons que tout le bois produit en 2009 soit livré au début du printemps. Nous serons alors en excellente position pour fournir aux papeteries du bois frais coupé durant le reste de l'année, ce qui était notre but en modifiant les dates des périodes de production.

Le bois mort, pourri et trop petit est refusé

Les acheteurs refusent d'acheter le bois qui ne respecte pas les normes. L'Association multiplie les démarches pour augmenter les volumes vendus et pour y arriver nous devons respecter notre engagement à ne livrer que du bois de bonne qualité.

Les conditions économiques sont difficiles pour les producteurs, mais nous devons être disciplinés afin de sortir gagnant à moyen et à long terme. Les papeteries essaient par tous les moyens d'améliorer leur rendement et pour rester en affaire, ils ont besoin de notre collaboration.

Certification: le plan se précise

Au début de novembre, la visite des représentants du FSC (Smartwood) venus valider le programme de certification environnementale de l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce, a permis de mieux connaître les prochaines étapes à franchir afin d'obtenir le certificat FSC en 2010.

Composition du Comité des partenaires de la forêt privée

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)
Fédération québécoise des municipalités (FQM)
Conseil de l'industrie forestière (CIFQ)
Fédération des producteurs de bois du Québec (FPBQ)
Regroupement des sociétés d'aménagement (RESAM)

*La direction et
le personnel de l'Association
vous souhaitent
Joyeux Noël et
une très bonne Année 2010*

CONVENTION DE LA POSTE-PUBLICATIONS N° 40052058.

L'aménagement et la fertilisation pour sauver les érablières

Les érablières de la région de Beauce-Etchemin montrent des signes évidents de dépérissement. Le plus inquiétant c'est la faiblesse de la régénération naturelle. Heureusement, des solutions existent, qui sont l'aménagement et la fertilisation.

par Michel Roy



Sur la zone fertilisée, nous voyons très bien l'installation de la régénération.

Deux cent cinquante personnes ont assisté aux soirées-conférences *L'Avenir de nos érablières*, organisées par l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce en collaboration avec les Réseaux Agriconseils de la Chaudière-Appalaches et de l'Estrie. Ces rencontres, à Saint-Joseph, Lac-Etchemin et Saint-Sébastien, étaient animées par deux experts en la matière, soit Rock Ouimet, ing. f., chercheur à Forêt Québec, et Michel Cloutier, ing. f., conseiller à l'Association.

Rock Ouimet a démontré que plusieurs facteurs ont un impact sur la santé des éra-

blières de la Beauce, affectant déjà le rendement à l'entaille et qui risquent de l'affecter encore plus sérieusement dans les années à venir.

Bois blanc

Parmi ces facteurs: la croissance insuffisante des arbres. Dans les érablières non aménagées, les arbres profitent peu, ce qui fait que les producteurs entaillent dans le bois compartimenté (mort) plutôt que dans le bois blanc. Comme la tubulure ne permet pas de savoir qu'un arbre coule ou pas, ces entailles non productives qu'on garde année après année affectent le rendement à l'entaille.

La pollution et les changements climatiques causent du stress aux arbres déjà affaiblis, accélérant le dépérissement de l'érablière. Les sols pauvres et acides privent les repousses des nutriments essentiels, la fougère étouffe les jeunes plants: la régénération a beaucoup de difficulté à s'installer, et parfois disparaît carrément.

Des arbres qui vieillissent prématurément et l'absence de régénération menacent donc directement l'avenir des érablières de la région. La façon d'y remédier est pourtant assez simple: « Aménager. C'est-à-dire identifier les tiges d'avenir et enlever celles qui nuisent à leur croissance », explique Michel Cloutier. Une fois les tiges d'avenir dégagées, on fertilise pour que le sol se remette à produire les éléments nutritifs nécessaires à la santé des arbres et à l'installation de la régénération.

Bilan de santé

Le tout doit nécessairement commencer par un bilan de santé de l'érablière. Après entente avec le propriétaire, l'Association peut réaliser un diagnostic comportant la vérification de la densité, de l'entaille et de l'installation de la tubulure. Ensuite on peut vérifier et procéder à des tests de sol afin d'établir le plan de fertilisation si nécessaire.

Fertilisation

Au terme des expérien-



Rock Ouimet



Michel Cloutier

ces menées sur le terrain, le chercheur Rock Ouimet arrive à ces conclusions: « Le chaulage des sols pauvres est bénéfique pour l'érable à sucre. Les doses modérées sont suffisantes et l'effet dure au moins 10 ans ». La croissance est telle qu'on retrouve 3 fois plus de bois blanc après 10 ans.

La fertilisation accélère aussi le développement de la régénération préétablie et favorise l'installation de la régénération en espèces désirées, incluant les espèces compagnes, nécessaires au maintien de l'équilibre de l'érablière. La présence de fougère peut nuire à l'installation de la régénération.

En plus de fertiliser il peut être nécessaire d'enlever de la fougère. Les méthodes

pour s'en débarrasser au meilleur coût sont encore en évaluation.

L'Association propose différents moyens d'épandage à la disposition des propriétaires qui ont à fertiliser. Précisons qu'en Beauce, la chaux n'est pas suffisante. Dans la majorité des cas, il faut ajouter une certaine quantité de potassium. Pour en savoir plus, communiquer avec nos conseillers forestiers.

Rappelons enfin qu'il ne faudrait jamais circuler dans l'érablière avec de l'équipement lourd durant la sève. Les arbres sont alors très fragiles et la moindre blessure devient une porte d'entrée pour une maladie.

L'épinette de Norvège a-t-elle un avenir?

Plusieurs scieries de la région ne semblent plus intéressées à acheter l'épinette de Norvège des propriétaires de boisés de la Beauce. Cette essence ne rencontrerait pas toutes les normes pour être utilisée comme bois de construction, au même titre que le sapin et les épinettes.

par Simon Giguère, ing.f.

C'est un problème majeur pour de nombreux producteurs. À la fin des années 80 et début 90, plusieurs millions de plants d'épinette de Norvège ont été mis en terre. Même si ces plantations ont été affectées par le charançon du pin blanc, la plupart d'entre elles sont encore très intéressantes et déjà les travaux d'éclaircie sont commencés, en vue d'obtenir plus de bois de sciage pour l'industrie de la région.

Selon l'opinion des spécialistes, l'épinette de Norvège plantée à cette époque doit, malgré le charançon, générer plus de volume et plus de revenus pour son propriétaire que toutes les autres épinettes, à la condition qu'elle ait été reboisée dans des secteurs qui lui conviennent.

Malheureusement, les tests ont révélé que les propriétés mécaniques de l'épinette de

Norvège ne lui permettent pas de se classer comme le sapin et les autres épinettes. À cause des problèmes rencontrés au séchage lorsqu'elle est mélangée à d'autres résineux, l'industrie du sciage se désintéresse de cette essence.

Une place à part

Malgré certaines restrictions, on croit que l'épinette de Norvège pourrait être utilisée quand même. C'est pourquoi des démarches sont en cours afin de créer pour elle une nouvelle catégorie qui soit reconnue par les organismes de classification de bois.

Il n'y a pas que la Beauce qui soit aux prises avec le problème, car on retrouve cette essence dans plusieurs régions du Québec et dans les provinces de l'Atlantique. Il y a donc d'importants volumes disponibles dans quelques an-

nées, ce qui devrait inciter les industriels à lui trouver un créneau rentable. Mais il faudra une action concertée de tous les intervenants afin qu'aboutissent les démarches visant à reconnaître cette essence pour

des usages dans la construction.

Il y a donc lieu d'espérer, même si la situation actuelle n'est pas très reluisante. Il importe de poursuivre l'éclaircie de ces plantations afin d'ob-

tenir une qualité d'arbres qui pourrait répondre à la demande éventuelle.



Des producteurs critiquent les quotas d'aménagement

Contraints de limiter leur production de sapin-épinette de 4 pieds, des producteurs qui n'ont pas suffisamment de quota pour ramasser tout le bois qui se perd dans leur forêt, se demandent pourquoi ceux qui font des coupes d'éclaircie ont autant de quotas. Le conseil d'administration de l'Association tient à apporter les précisions suivantes.



Contingents d'aménagement

Un des objectifs du Plan conjoint des producteurs de bois de la Beauce est de « rechercher et utiliser les moyens d'améliorer les conditions de production, d'abaisser le coût de revient et d'augmenter le rendement ». L'augmentation du rendement passe par la réalisation de travaux d'aménagement forestier.

Dans les 35 dernières années, avec l'aide du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, les producteurs de la Beauce ont mis en terre 100 millions de plants et réalisé beaucoup d'éclaircies pré-commerciales. Nous en sommes maintenant aux coupes d'éclaircies, qui produisent beaucoup de bois à pâte.

En modifiant le Règlement sur les contingents en 2004, l'Association voulait permettre à tous les producteurs désirant faire des travaux d'aménagement d'avoir un meilleur accès au marché du bois à pâte. Avant 2004, ce sont surtout les producteurs actionnaires d'un groupement forestier qui pouvaient avoir des contingents substantiels

pour réaliser leurs travaux d'aménagement. Maintenant, tous ceux qui ont des travaux éligibles (voir Règlement sur les contingents sur www.apbb.qc.ca) peuvent s'adresser à leur conseiller forestier afin d'obtenir une prescription sylvicole et faire une demande de contingent d'aménagement.

Comme les éclaircies ne se font pas uniquement dans les plantations, mais aussi dans les peuplements naturels, elles sont donc accessibles au plus grand nombre.

Réserve de 25 %

Le règlement permet de réserver une part du marché pour les contingents d'aménagement pouvant aller jusqu'à 25 % des volumes. Cette réserve est utilisée entièrement pour le sapin-épinette, et en partie seulement pour les autres essences.

En 2009, l'Association a mis en marché 192 000 mètres cubes de sapin-épinette de quatre pieds (voir tableau ci-contre). Un volume de 48 000 mètres cubes (25 %) a été réservé aux travaux d'aménagement, laissant 144 000 mètres cubes (75 %) à répartir entre les pro-

ducteurs qui ont demandé un contingent régulier, au prorata de leur superficie forestière.

Si, en 2009, l'Association n'avait pas émis de contingents d'aménagement, elle aurait donc réparti 192 000 mètres cubes en contingents réguliers. Le producteur qui cette année a eu droit à 10 cordes, n'aurait obtenu que 3 cordes de plus, 13 au total. L'impact des contingents d'aménagement sur les volumes des contingents réguliers n'est donc pas très élevé.

Les demandes de contingent d'aménagement sont traitées selon le système du premier arrivé, premier servi. Lorsque le volume correspondant à la réserve maximale est atteint, les demandes qui entrent sont placées sur une liste d'attente, pour la prochaine période de production. Ainsi, en 2009, les demandes présentées après le 4 février ont été mises en attente.

Comment ça marche ?

L'esprit du contingent d'aménagement c'est que le producteur obtienne le volume suffisant de bois à pâte pour réaliser ses travaux d'aménagement. Mais pour favoriser la production de bois de sciage (valeur ajoutée), le règlement stipule que le contingent de bois à pâte ne dépassera pas 45 % du volume à prélever dans les travaux.

Ce pourcentage pourra être plus élevé si la prescription le justifie. Par exemple, lorsque le volume et le diamètre des arbres à enlever sont faibles (ce qui est souvent le cas parce que les plantations sont éclaircies vers l'âge de 20 ans) et que les scieurs exigent de plus gros diamètres, le volume de bois à pâte autorisé peut être supérieur à 45 % de l'ensemble du volume à prélever.

Si le pourcentage de bois à pâte autorisé pour une éclaircie est de 50 % du volume total, et que le producteur destine tout son bois à la pâte, il réalisera 50 % du travail avec son contingent.

Même s'il représente une autre prescription pour compléter son éclaircie, on la refusera parce que le volume nécessaire lui a déjà été accordé. Il devra utiliser son contingent régulier pour la suite.

Lorsque la superficie à éclaircir est grande et que le diamètre des arbres est faible, il se peut que le volume accordé à un producteur soit élevé. Le maximum accordé par demande n'a cependant aucun effet sur les producteurs qui ont un contingent régulier puisque ceux-ci se partagent toujours 75 % du marché.

Depuis la mise en place des contingents d'aménagement en 2005, le volume moyen émis par prescription est de 27 cordes. Si on considère qu'il faudra une dizaine d'années avant de retourner dans le peuplement éclairci, le volume moyen émis pour exécuter une

éclaircie correspond à moins de 3 cordes par année.

Moins de billes au sciage

La crise forestière a frappé tellement durement le secteur du sciage que les scieries ne peuvent offrir aux producteurs autant que pour le bois à pâte, et les achats sont très faibles. Les producteurs se sont donc tournés massivement vers le bois à pâte de sapin-épinette. Ils sont plus de 5000 à faire de la pitoune et ce uniquement pour la deuxième période de 2009. La tarte est restée la même, mais les pointes ont rapetissé parce que nous sommes beaucoup plus nombreux à la table.

En 2005, 69 % de la production de sapin-épinette était dirigée vers le sciage. En 2008, ce n'était que 54 %. Tant que les producteurs ne dirigeront pas le maximum de bois vers le sciage, le marché du bois à pâte sera engorgé. En 2005, les contingents se calculaient sur la base de 0,8 corde par acre boisée. Le producteur d'un boisé de 100 acres avait droit à 80 cordes. En 2009, ils se calculent sur la base de 0,1 corde par acre boisée, soit 10 cordes par 100 acres.

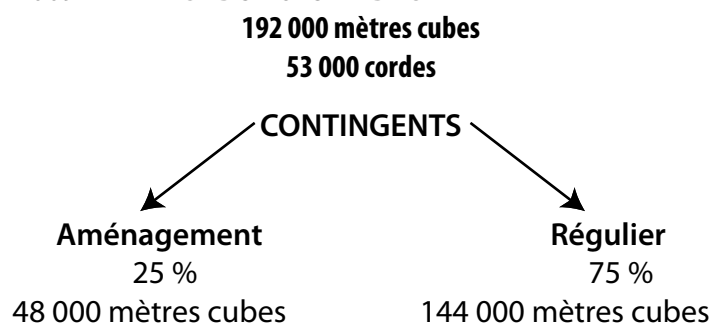
En résumé

En 2009, sans les contingents d'aménagement, le contingent régulier d'un producteur ayant obtenu 10 cordes aurait été de 13 cordes seulement.

Avec un marché du sciage actif comme en 2005, alors que les producteurs maximisent la production du sciage, le contingent régulier passerait de 10 cordes à 80 cordes. Au sortir de la crise forestière, la situation devrait revenir à la normale.

En 2010, une augmentation des volumes de sapin-épinette vendus à la pâte viendra améliorer la situation par rapport à 2009, même si le sciage est au ralenti.

2009 - PARTAGE DU VOLUME DE SAPIN-ÉPINETTE – PÂTE



LE BULLETIN FORESTIER

Publié cinq (5) fois par an par l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce, avec la contribution du Fonds forestier de la Beauce.

Responsable de la rédaction et coordination :
Michel Roy

Collaborateurs :
Lise Guay
Yvon Veilleux

Infographie :
Réjean Giasson

Impression :
L'Imprimerie Moderne de Beauce inc.

Distribution :
Aux propriétaires de boisés privés de la région de la Beauce.

Tirage : 10 600 exemplaires

Dépôt légal : 2e trimestre 1986.

CONVENTION DE LA POSTE PUBLICATIONS N° 40052058.

RETOURNER TOUTE CORRESPONDANCE NE POUVANT ÊTRE LIVRÉE AU CANADA À :

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS DE LA BEAUCE
3500, 6e AVENUE,
VILLE SAINT-GEORGES, QC G5Y 3Y9

Courriel : apbb@globetrotter.net



The mark of responsible forestry

SGS-COC-005329
© 1996 Forest Stewardship Council

